Tourisme et Navigation sur le Cher

A nouveau, nous allons parler du Cher et de sa Vallée. La commune de CHISSAY-EN-TOURAINE est particulièrement concernée puisqu'elle est riveraine sur 4.900 mètres. Ce qui n'était encore qu'un projet l'année passée, est concrétisé maintenant par des travaux terminés : Ecluse de Chisseaux en fonctionnement ; premières excursions de la Bellandre (rendues possibles par l'autorisation de passage sous les arches du Château de Chenonceau), et en corrélation, aménagement des rives de Saint-Georges en aval du camping jusqu'à la limite de l'Indre-et-Loire.

Ceci n'est bien sûr qu'un début. Les travaux vont se poursuivre à un rythme accéléré. Nous sommes en mesure de vous annoncer, dès maintenant, que le Syndicat du Cher Canalisé a budgétisé pour 1990 quatre autres écluses. Ce sont dans l'ordre :

CHISSAY, MONTRICHARD, VALAGON à BOURRÉ, et VINEUIL à MONTHOU-SUR-CHER. Le coût global de cette opération s'élève à 4.000.000 de Francs. L'Etat, le Département, la Région, le Val de Cher Expansion, vont subventionner ces travaux pour environ 85 % ; le solde sera financé par le Syndicat du Cher Canalisé. Rien ne sera demandé aux Communes, sinon une augmentation raisonnable de leur cotisation syndicale. Rendons toutefois un hommage appuyé à la Commune de MONTRICHARD qui a offert une participation de 150.000 Francs pour la réalisation de son écluse, ce qui diminue d'autant la participation syndicale pour les autres écluses. N'oublions pas surtout les actions du Président du Conseil Général de Loir-et-Cher, M. Roger GOEMAERE, qui ont permis l'obtention des subventions précitées.

Lorsque ces 4 écluses seront opérationnelles, nous disposerons, au départ de Chisseaux, d'un trajet aller retour d'une trentaine de kms, ce qui constituera déjà un produit touristique valable.

Ceci n'est pas une fin ; il faut dans la foulée remonter jusqu'à Noyers par les 4 écluses en amont qui devront être remises en état de fonctionnement de la même façon.

Par ailleurs, nous devrons, sans doute, envisager la création d'un Syndicat Interdépartemental (LOIR-ET-CHER - INDRE-ET-LOIRE) pour coordonner dans le temps les mêmes travaux qui devront se faire en Indre-et-Loire (8 écluses y compris Chisseaux terminé) pour permettre la navigation jusqu'aux abords de Tours.

70 kms entre Tours et Noyers seraient ainsi exploitables. Cette distance représente un itinéraire aller retour permettant d'offrir une croisière d'une semaine pour le tourisme. Et là nous intéressons (nous le savons), les grandes compagnies de navigation fluviale.

Un projet plus lointain devrait permettre de relier Noyers, par une gare fluviale, au Canal du Berry, qui pourrait lui aussi être rendu à la navigation. Et si l'on veut bien un peu rêver, pourquoi ne pas envisager ensuite un raccordement avec les autres réseaux fluviaux et relier ainsi le Nord, l'Est et le Sud Méditerranéen.

Revenons aux travaux actuels. Un choix crucial est à faire rapidement. Doit on continuer les barrages à aiguilles, ou envisager les barrages mécaniques.

En frais d'investissement les barrages à aiguilles sont moins onéreux et plus esthétiques que les barrages mécaniques. En frais de fonctionnement c'est tout le contraire. Les barrages à aiguilles nécessitent un personnel important, deux éclusiers par barrage (l'Etat nous en fait contrainte pour des raisons de sécurité) logés dans des maisons éclusières décentes. Les barrages mécaniques n'entraînent que l'intervention d'un ingénieur qui, d'un poste central, pourra dispatcher les interventions et assurer facilement et de façon très régulière les étiages d'eau dans les différents biefs.

Le Syndicat d'Aménagement du Lit du Cher a, en parallèle, prévu un programme sur 4 ans de débroussaillage et remise en état des berges du Cher. Un début de réalisation a été effectué sur une partie des rives de Saint-Georges. Le programme 1989 (retardé malheureusement par le décès du Président Henri Cachein), voté à l'unanimité, prévoit des interventions sur les Communes de BOURRÉ, POUILLÉ, CHISSAY, FAVEROLLES et THÉSÉE, pour un montant global de 494.600 Francs, dont 138.700 Francs pour la seule Commune de CHISSAY. Les travaux vont commencer incessamment à Chissay en amont du camping jusqu'à la limite de Montrichard. La suite des travaux pour 1990 et 1991 est d'ores et déjà programmée au budget, selon une étude précise dressée par l'ingénieur des T.P.E., M. COOL. Le financement sera assuré entièrement par le Syndicat, grâce à des emprunts négociés sur 15 ans à taux préférentiel. Cela nécessitera une légère augmentation des cotisations communales. L'unanimité des communes intéressées a approuvé le budget 1989, et à ce jour aucune opposition, même mineure ne s'est manifestée au sujet du programme quadriennal prévu.

Tous ces travaux, qui auront pour maître d'œuvre les deux Syndicats intéressés, devront bien sûr, intégrer les exigences de l'Ecologie. Le Ministère de l'Environnement, nous a dépêché à ce sujet,

lors de la séance du 5 Septembre 1989 de l'Assemblée Générale du Syndicat du Lit du Cher qui s'est tenue à Noyers, M. Bruno GONTIER chargé d'Etude à la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Pisciculture. M. Bruno GONTIER a attiré l'attention des délégués sur les points à respecter. L'aménagement ou l'entretien d'une rivière doit tenir compte de la complexité de cette rivière - hydraulique, biologique, aspect paysager, loisirs, usages de l'eau - en sachant qu'une action sur une des composantes, en l'occurence, le milieu, aura des conséquences sur l'ensemble du système. Pour bien gérer le problème de la végétation des rives, il convient de bien connaître ses différents rôles :

— Mécanique et chimique (hydraulique, maintien des berges, piégeages des sédiments, un filtre par rapport aux nitrates).

— Biologique vis à vis des faunes aquatiques et terrestres (abris repos, nourriture, reproduction).

— Economique, récolte du bois.

— Fonction paysagère et loisirs. Il convient d'entretenir régulièrement les berges et leur végétation.

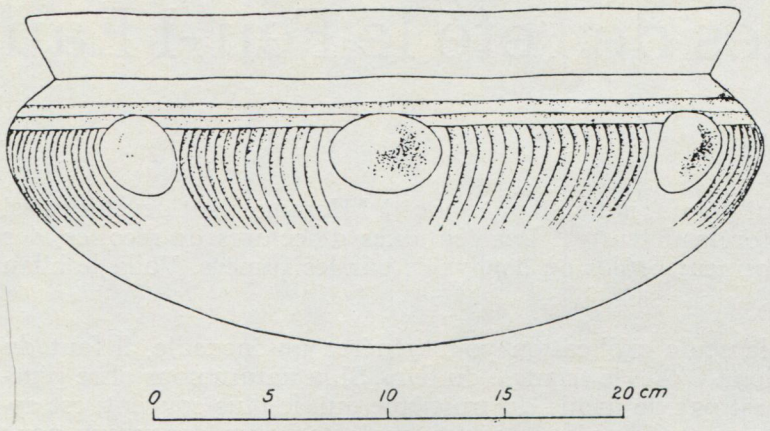
Ce travail peut être effectué avec du matériel léger par les Communes, les interventions lourdes pouvant être réalisées par le Syndicat qui fera appel à des entreprises spécialisées.

Pour conclure, réfléchissons bien que nous n'avons pas le choix. Personne n'est maître de la nature. Imaginez un instant, ce que deviendrait le Cher et sa Vallée, si tous ces travaux n'étaient pas entrepris. Les écluses sont à l'état de ruines, les barrages édifiés il y a plus de 150 ans, menacent d'être emportés par les crues dans un délai qui ne dépassera pas la décennie à venir. Le Cher rendu à son état sauvage nous permet d'imaginer le mince filet d'eau qu'il deviendrait en été serpentant dans une végétation désordonnée, sans parler des crues incontrôlées donc dévastatrices qui menaceraient la Vallée chaque année.

Alors, tous : agriculteurs, touristes, pêcheurs, riverains sommes interpellés. Cette situation catastrophique ne doit pas se produire. Donnons à notre rivière et son environnement, l'aspect d'un vaste Parc touristique. Le nouveau flux de touristes qui transitera dans notre Vallée, grâce à la liaison autoroutière TOURS - VIERZON, est un atout supplémentaire et fort opportun, pour envisager avec optimisme d'importantes retombées économiques. Il faut savoir semer pour récolter, et nous aurons vite oublié les efforts consentis au départ.

Jean CARRICHON.





Reconstitution schématique
de l'urne de Chissay-en-Touraine (Loir-et-Cher).

Découvertes à l'Etourneau

C'est au lieu dit l'Etourneau à 3 km en aval de Montrichard entre le Cher et le chemin rural n° 61 sur une Zone en Landes où les habitants viennent user de leurs droits d'extraction de sable et où les lapins se terrent, qu'en avril 1959 Monsieur Deletang de Chissay-en-Touraine fit la découverte d'un vase funéraire typique ce qui permettait de supposer l'existence d'une nécropole de la civilisation des champs d'urnes.

La sépulture à incinération de l'âge du bronze comportait 80 tessons appartenant à une magnifique urne et une petite quantité de menus débris d'or calcinés.

D'après les observations le tout était posé sur une dalle calcaire et recouvert de quelques autres vestiges qui avaient dû former une sorte de coupole.

Malgré beaucoup de patience deux importantes portions ont été reconstituées mais malheureusement il n'a pas été possible de les raccorder. Bien que modelée à la main cette urne devait être d'une régularité et d'une élégance remarquables.

Dans un rayon de quelques mètres autour de cette première sépulture plusieurs amas de dalles calcaires visiblement artificiels ont été mis au jour mais n'étaient accompagnés d'aucun vestige. On a seulement retrouvé à une trentaine de mètres une douzaine de tessons très rongés dont certains ont pu être raccordés.

Ces trouvailles ont été remises à l'époque aux Amis du Vieux Montrichard et maintenant sont visibles au Musée de St-Germain-enLaye. Seuls quelques fragments d'os sont conservés au Musée de Montrichard.

Les fouilles effectuées ont confirmé les pronostics les plus optimistes, une dizaine de sépultures par incinération sont maintenant connues. Il s'agit d'un site d'un grand intérêt au point de vue de la pénétration des influences continentales vers le Centre et l'Ouest à l'âge du Bronze. On peut en espérer de riches enseignements sous des rapports divers. Dans le cadre des données actuelles sur la répartition des champs d'urnes la découverte de Chissay-en-Touraine occupe une position très occidentale.

Madeleine AUGER.

TAILLE DE PIERRE
RAVALEMENTS - MAÇONNERIE
Sculptures - Cheminées - Marbrerie
Alain Laroche
41400 Chissay-en-Touraine - Tél. 54 32 03 28

MAÇONNERIE FAIENCE
CARRELAGE - RESTAURATION - DALLAGE
Philippe RÉTIF
11, Rue de la Chaimbauderie
41400 CHISSAY-EN-TOURAINE - 54 32 32 11

Anne-Marie Jaep
Antiquités-Brocante Achat, Vente,
estimations. Débarras de caves et greniers
27, Route de Tours
41400 CHISSAY-EN-TOURAINE, T. 54 32 16 99

MENUISERIE
DOUBLAGE PLAQUES ET CLOISONS SÈCHES
AMÉNAGEMENT — RESTAURATION
Manuel JIMENEZ
56, Rue de la Chaimbauderie
41400 CHISSAY-EN-TOURAINE
Tél. 54 32 41 59

Les deux problèmes de l'été le Feu-l'Eau

LE FEU

Ce phénomène puissant et mystérieux qui donna, jadis, sa puissance à l'Homme, peut devenir aussi l'outil de sa destruction : 60 000 hectares de forêts détruits ! Des centaines d'hectares de récoltes, des dizaines de maisons et enfin des morts, atrocement brûlés ou asphyxiés par les fumées. Voilà le bilan provisoire de l'été 1989 pour notre pays.

La sécheresse de l'été n'est pas, hélas, la seule explication pour générer un incendie, il faut du combustible, de l'oxygène et une source de chaleur. C'est «le triangle du feu». Si la nature nous offre généreusement les deux premiers éléments, il n'en est pas de même du troisième qui, le plus souvent, est apporté par la main de l'Homme, pas toujours conscient du risque certes, mais toujours dangereux pour l'environnement et ses semblables. Bien sûr, notre région n'est pas le Midi, mais le risque existe partout lors d'un été sec et le Préfet de notre Département a pris, fort justement, un arrêté interdisant le brûlage des chaumes et les feux ouverts du 15 juin au 15 septembre, avec prolongation éventuelle si les conditions climatiques de l'année le justifient. Malgré cela, nous avons vu fleurir quelques foyers : « *J'avais quelques papiers à brûler* », « *Je détruisais mes herbes sèches* ».

J'ai été témoin, dans la Commune voisine, d'un de ces incendies stupides qui aurait pu détruire plusieurs maisons sans la célérité des Pompiers. Un tas d'herbes sèches, le temps de craquer une allumette et cinquante mètres carrés étaient enflammés, avec une propagation du feu galopant à plus de 10 mètres par minute ! Le simple bon sens, au-delà des foudres de la Loi, devrait conduire chacun de nous à réfléchir avant de commettre l'irréparable. N'oubliez pas : il faut trente ans pour revoir un arbre adulte et presque un siècle pour refaire une vraie forêt !

L'inconscience, ou plutôt la sottise humaine, n'a pas de limite : les Pompiers du C.S. de Montrichard ont dû intervenir 4 fois sur notre Commune et nous avons eu 7 incendies en tout dans notre décharge communale !

Par cet été sec, au milieu des champs de grains et des vignobles qui ne demandent qu'à brûler ! Incendies volontaires, bien sûr ! Dans quel intérêt ? Pour quel obscur profit peut-on prendre un tel risque ? D'autant que le feu dans une décharge est un des plus redoutable à éteindre avec les feux de résineux. Ce dernier est propagé par les distillations sèches qui permettent à l'incendie de franchir n'importe quel obstacle, y compris les rivières, alors que l'autre est alimenté en permanence par le biogaz (voisin du méthane) provenant de la décomposition des détritus enfouis ! Il n'y a pas, pour ce dernier cas, d'autre solution que de pratiquer le déblai des immondices, en même temps que l'opération d'extinction Demandez à Claude, notre Maire : C'est très facile de trouver un bulldozer à 22 ou 23 heures le soir pour venir à bout de ce feu dévastateur qui menace les récoltes voisines ! Résultat : cette décharge, située sur la Commune de Chisseaux, ne restera pas longtemps ouverte ! Le Préfet d'Indre-et-Loire s'en occupe !

Je ne voudrais pas m'ériger en moraliste, mais seulement vous faire réfléchir. N'attendez pas que les Gendarmes viennent vous dresser procès-verbal, ne faites pas et ne laissez pas faire de feux ouverts pendant la saison sèche. C'est la meilleure façon d'éviter à vos enfants de vivre dans un désert !

L'EAU

L'eau, ce bien précieux indispensable à la vie des Hommes et de la nature, à cruellement manqué cet été dans certaines Régions de notre pays. D'abord par le manque de pluie, ensuite par l'abaissement du niveau dynamique des nappes phréatiques.

Nous avons eu la chance, dans notre Commune, de ne pas trop souffrir de ce problème puisque les seules restrictions imposées par arrêté du Maire ne concernaient que l'arrosage des pelouses. Cette mesure de bon sens a sûrement été jugée, par certains d'entre nous, comme trop contraignante, puisque quelques tentatives de fraude ont été notées. Est-ce bien raisonnable ?

Je crois qu'il est utile que chacun comprenne que les réserves d'eau douce de notre Région ne sont pas inépuisables et que des mesures beaucoup plus restrictives risquent d'être prises dans les décennies qui viennent, si nous sommes incapables de nous auto-discipliner.

L'eau douce que nous consommons dans notre Région provient de forages effectués jusqu'au niveau de la nappe phréatique du céomanien, d'autres Régions n'ont déjà plus cette possibilité et doivent stocker des eaux de surface qui sont distribuées après traitement biologique et chimique. Autant dire que dans quelques années, pouvoir obtenir directement de l'eau potable à la sortie d'un forage, sans autre action que celle de la nature, deviendra un privilège régional. Si ~~tenté~~ tant est que nous soyons assez raisonnables pour préserver ce patrimoine, bien sûr !

Les nappes phréatiques existent dans l'ensemble de notre sous-sol et les réserves les plus importantes se situent au niveau du crétacé supérieur, soit dans le turonien, soit dans le cénomanien. Longtemps les géologues et hydrologues ont cru que la nappe du cénomanien, qui seule offre des garanties suffisantes de potabilité, était prisonnière et ne se renouvelait pas par le cycle des pluies. Cette hypothèse a d'ailleurs conduit à quelques erreurs dans la conduite de certains forages qui, descendus trop profondément, ont été pollués par les chlorures contenus dans les sédiments marins du crétacé inférieur. Fort heureusement, il n'en est rien et des expériences récentes montrent que les pluies alimentent la nappe, mettant, suivant les sites, entre six mois et quatre ans pour atteindre le crétacé supérieur. Un problème nouveau est d'ailleurs apparu ces dernières années : les eaux de pluie de plus en plus chargée de CO_2 dissolvent les calcaires perméables sur leur passage, créant ainsi les conditions de constitution de l'argile qui risque de colmater certains cheminements de pénétration aux nappes profondes.

Une étude menée par le BRGM dans le Département voisin (nous regrettons qu'elle n'ait pas été généralisée au plan Régional) fait apparaître le constat suivant :

Besoins domestiques : Consommation d'eau potable par habitant et par jour

— Moyenne : 220 l/jour/habitant avec la répartition suivante :
- Communes rurales : 190 l/jour/habitant
- Sites urbanisés : 250 à 350 l/jour/habitant.

A noter que lors de l'étude nous ayant conduit à créer il y a quelques années un second forage à Beaune, la consommation moyenne connue à l'époque s'élevait à 120 l/jour/habitant.

Besoins agricoles :

1700 m3/hectares avec des extrêmes variant de 1600 m3 à 3000 m3 en année sèche. 20 % de cette consommation est destinée directement ou non à l'alimentation du bétail.

Besoins industriels :

Ils représentent actuellement 10 % de la consommation totale et resteront stables dans les dix ans à venir.

Répartition de la consommation d'eau :

— Besoins domestiques : 58,6 %
— Besoins agricoles : 31,3 %
— Besoins industriels : 10 %.

Perspectives à 10 ans

L'augmentation de consommation sera d'environ 27 % du chiffre actuel, avec une évolution des besoins domestiques et surtout agricoles.

La répartition prévisible est la suivante :

— Besoins domestiques : 51,2 %
— Besoins agricoles : 41,7 %
— Besoins industriels : 7,1 %.

Les besoins du Département voisin n'étant pas fondamentalement différents du nôtre, ces chiffres doivent nous faire réfléchir. D'un côté une augmentation des besoins, de l'autre une réalimentation difficile des nappes, surtout les années sèches. Des choix seront un jour inéluctables et nous avons intérêt à gérer plutôt qu'à subir. Ce problème peut devenir critique si nous n'y prenons garde et tout l'or du monde n'achètera pas la goutte d'eau que nous n'avons plus !

Alors : Est-ce vraiment si important quelques mètres carrés de pelouse qui, de toute façon reverdiront au printemps !

En conclusion, qu'il s'agisse d'économie d'eau, de feux volontaires, de sauvegarde de la nature, nous avons dans ces domaines plus de devoirs que de droits et je vous engage à méditer cette phrase de Paul Valéry qui résume à elle seule l'ensemble de mon propos : « *La terre n'est pas un héritage que nous avons reçu des Ancêtres, mais un bien que nous empruntons à nos enfants* ».

Maurice GANGNEUX.